



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE L'OUEST CORNOUAILLE

PIECE N°
04

BILAN DE LA CONCERTATION

SCoT arrêté le 26 novembre 2013

SCoT soumis à enquête publique du 22 avril au 5 juin 2014

SCoT approuvé le 21 mai 2015

SCoT exécutoire le 29 juillet 2015



MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA)

Président : Jos LE GALL

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud
17, rue Raymonde Folgoas Guillou - BP 82 035
29122 PONT-L'ABBE
Tél : 02 98 87 14 42
justine.fontaine@sioca.fr
www.sioca.fr

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Agence Ouest Cornouaille Développement (AOCD)

Président : Pierre PLOUZENEC

Maison du tourisme
Rond-point de Kermaria - BP 52041
29120 PONT-L'ABBE
Tél : 02 98 82 30 30
contact@ouest-cornouaille.com
www.ouest-cornouaille.com

REDACTION, COORDINATION, CARTOGRAPHIE

SIOCA/AOCD : Olga ANSELLEM, Camille KEROUEDAN

CRÉDIT PHOTOS

SIOCA - AOCD

RÉFÉRENCE À UTILISER

Projet arrêté du Schéma de Cohérence Territoriale de l'ouest Cornouaille - SIOCA - 2013

PREAMBULE

Le périmètre du SCoT de l'ouest Cornouaille a été publié par arrêté préfectoral du 13 novembre 2002.

Le Syndicat mixte, maître d'ouvrage du SCOT, a été créé par arrêté préfectoral du 19 novembre 2002.

Le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA) a engagé la procédure d'élaboration d'un SCoT par délibération du Comité syndical en date du 14 octobre 2008.

Tout au long de l'élaboration, le SCoT ouest Cornouaille a fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire : les habitants, les associations locales, les collectivités et les autres personnes concernées.

Le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement remercie toutes les personnes qui ont participé aux travaux et ont apporté leur contribution aux travaux.

Le présent document propose une synthèse générale de la concertation pour l'élaboration du SCoT qui s'est déroulée officiellement d'octobre 2008 à novembre 2013. Toutefois, on notera que la concertation a été engagée dès les « Rencontres de l'ouest Cornouaille », qui se sont déroulées en 2005 autour de l'élaboration d'un diagnostic partagé.

Le bilan de la concertation s'attache également à montrer la diversité des rencontres proposées avec les différents publics et le souci de l'association de ces derniers, tout au long de la démarche d'élaboration du SCoT.

Le bilan de cette concertation a été tiré lors de la séance du 26 novembre 2013 devant le comité syndical qui en a délibéré.

INTRODUCTION

Conformément aux articles L.122-4 et L.300-2 du Code de l'urbanisme, le SIOCA a défini, dans sa délibération du 22 septembre 2009, les modalités de la concertation qui seraient mises en place dès le début de la procédure et tout au long des études, jusqu'à l'arrêt du projet.

Ce document est établi afin de permettre aux délégués de tirer le bilan de cette concertation conformément aux articles L.300-2 et R.122-9 du Code de l'Urbanisme.

Il rappelle :

- les modalités de concertation retenues par le SIOCA ;
- la manière dont ces modalités ont été mises en œuvre ;
- les acteurs impliqués ;
- les résultats de ces démarches.

Les objectifs assignés à la concertation sont :

- de permettre à la population d'être informée du déroulement de l'ensemble de la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale ;
- de mettre en place les dispositifs favorisant l'expression des idées et des points de vue ;
- de recueillir les avis et les informations de tous ceux qui souhaitent apporter leur contribution à l'élaboration du SCOT ;
- de connaître les aspirations de la population.

Article L.122-4 du Code de l'Urbanisme : « Le schéma de cohérence territoriale est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale ou par un syndicat mixte constitués exclusivement des communes et établissements publics de coopération intercommunale compétents compris dans le périmètre du schéma. Cet établissement public est également chargé de l'approbation, du suivi et de la révision du schéma de cohérence territoriale. Il précise les modalités de concertation conformément à l'article L. 300-2. La délibération qui organise la concertation est notifiée aux personnes visées au premier alinéa de l'article L. 122-7. La dissolution de l'établissement public emporte l'abrogation du schéma, sauf si un autre établissement public en assure le suivi. »

Article L.300-2 du Code de l'Urbanisme :

I. - Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

- 1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;*
- 2° La création d'une zone d'aménagement concerté ;*
- 3° Les opérations d'aménagement ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat.*

II. - Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont fixés par :

- 1° Le préfet lorsque la révision du document d'urbanisme*

ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;

2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

Toutefois, lorsque la concertation est rendue nécessaire en application du 2° ou du 3° du I ou lorsqu'elle est organisée alors qu'elle n'est pas obligatoire, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation peuvent être arrêtés par le président de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public compétent.

Ces modalités doivent, pendant une durée suffisante au regard de l'importance du projet, permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

Lorsqu'une opération d'aménagement doit faire l'objet d'une concertation en application des 2° ou 3° du I et nécessite une révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale compétent peut décider que la révision du document d'urbanisme et l'opération font l'objet d'une concertation unique. Dans ce cas, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont fixés par le conseil municipal ou par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

III. - A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée au II en arrête le bilan.

Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du

code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête.

IV. - Les documents d'urbanisme et les opérations mentionnées aux I et II ne sont pas illégaux du seul fait des vices susceptibles d'entacher la concertation, dès lors que les modalités définies par la décision ou la délibération prévue au II ont été respectées. Les autorisations d'occuper ou d'utiliser le sol ne sont pas illégales du seul fait des vices susceptibles d'entacher cette délibération ou les modalités de son exécution.

Article R.122-9 du Code de l'Urbanisme : « La délibération qui arrête un projet de schéma de cohérence territoriale peut simultanément tirer le bilan de la concertation, en application du sixième alinéa de l'article L.300-2. Elle est affichée pendant un mois au siège de l'établissement public et aux mairies des communes membres concernées. »

SOMMAIRE

I. La mise en place et les outils de la concertation	8
A. Les modalités de la concertation	8
B. La mise en œuvre des modalités de la concertation	8
1. Le site Internet du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement	8
2. Un espace public d'échanges : le Forum	9
3. Des réunions publiques	10
4. Les médias	16
5. Une exposition itinérante	16
6. Les lettres d'information	18
7. Les supports de communication des EPCI et communes	20
II. La concertation avec le plus grand nombre	24
A. Les partenaires	24
B. Les élus locaux	25
1. Les réunions en conseils communautaires	25
2. Des consultations	26
C. Les Personnes Publiques Associées et les organismes à associer	26
D. Les autres partenaires	27
1. Les associations locales et autres organismes consultés	27
2. L'InterSCoT	27
E. Les habitants	27
III. L'évaluation de la concertation	28



I. La mise en place et les outils de la concertation

A. Les modalités de la concertation

Le SIOCA a décidé d'engager, en vertu des articles L.122-4 et L.300-2 du Code de l'Urbanisme, une concertation publique avec les habitants, les associations locales et autres personnes concernées pendant toute la période d'élaboration du projet de SCOT, c'est-à-dire jusqu'à son arrêt par le comité syndical. Les modalités suivantes, définies par délibération du 22 septembre 2009, ont été prévues :

- un site Internet qui aura pour vocation d'informer la population sur la démarche, de porter à la connaissance du grand public, des élus locaux et des partenaires, les orientations retenues et de susciter des propositions qui seront ensuite débattues en Comité syndical ;
- un espace public d'échanges, de type forum, pourrait être ouvert lors de l'enquête publique. Les associations locales peuvent soumettre leurs contributions au SIOCA par mail, fax ou courrier ;
- des réunions publiques seront organisées tout au long de la démarche.

D'autres formes de communication peuvent être développées pendant l'élaboration.

La concertation aura pour objectifs la construction d'un projet

partagé, en association avec les communes et communautés de communes compétentes en matière d'aménagement, l'Etat et les collectivités publiques intéressées et, dans une large concertation avec la population, les partenaires socio-économiques et les acteurs associatifs.

B. La mise en œuvre des modalités de la concertation

1. Le site Internet du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Le SIOCA possède, depuis octobre 2009, son propre site Internet, consultable à l'adresse www.sioca.fr ou www.scot-ouestcornouaille.fr.

Il permet d'assurer une information permanente, en temps réel, et d'être un outil de partage de données avec la population et les acteurs.

Au-delà des informations statiques (présentation de la démarche, des élus, du SIOCA), ce site comprend de nombreuses pages dont une dédiée à la concertation (actions mises en œuvre) et une autre au téléchargement des documents relatifs au SCOT.

Le public, s'il le souhaite, peut adresser des observations et demander une prise de contact sur la page «Contact».

Les membres du Syndicat et les Personnes Publiques Associées (PPA), les communes et Communautés de communes ont, à leur disposition, un espace réservé (membres) pour le téléchargement de documents de travail non mis à disposition du public.

Ce site est régulièrement actualisé à l'occasion :

- de la communication de dates de réunions ;
- de validation ou de points d'étapes des études (PADD, pré-

DOO,...) ;

- de la mise en ligne de divers documents téléchargeables (arrêtés préfectoraux, délibérations, comptes-rendus de réunions publiques,...) ;
- des actions de concertation mises en œuvre : réunions publiques, bulletins d'informations,...

Son adresse figure sur l'ensemble des supports des documents du SIOCA.

De nombreux documents de travail et de communication liés au SCOT ont été mis en ligne par le Syndicat Mixte. Ces documents étaient consultables ou téléchargeables au format pdf. Ils étaient en permanence accessibles dès leur mise en ligne, tant sur la page spéciale «Documents» que sur la page d'accueil du site dans la boîte « Derniers documents ».

Pour information, les actes des Rencontres de l'ouest Cornouaille, dans sa version complète, ont été téléchargés ou consultés 215 fois. Ce sont surtout les parties Agriculture (1316), Tourisme (942) et Perspectives (847) qui ont été les plus consultées ou téléchargées. Le PADD, consultable depuis la page d'accueil, a été consulté 444 fois. Les différentes versions du DOO ont été en moyenne consultées ou téléchargées entre 200 et 300 fois chacune.

En complément de l'espace dédié au SCOT et des documents en téléchargement libre, la page d'accueil du site a été systématiquement mobilisée pour annoncer les temps forts de la procédure de concertation.

La page d'accueil est réservée, dans sa partie centrale, à des actualités et articles qui évoluent très régulièrement, afin de capter l'attention de l'internaute dès son arrivée sur le site.

A cet effet, toutes les rencontres, réunions publiques, ont fait l'objet d'une annonce en première page avec le document

3. Des réunions publiques

Douze réunions publiques, ouvertes à tous, ont eu lieu tout au long de l'élaboration du SCoT.

Le SIOCA a fait le choix de réaliser régulièrement des réunions publiques pour échanger avec les acteurs et partenaires du territoire sur les différentes étapes du SCoT.

Pour chaque réunion publique, était convié par invitations papiers et mails avec coupon réponse, l'ensemble des délégués du SIOCA, les élus des communes, les PPA et les organismes à associer.

Pour impliquer les habitants et toucher le plus grand nombre, les réunions publiques ont été annoncées par voie de presse, par affichage et relayées à travers les sites Internet des EPCI et du SIOCA.

Les réunions ont réunies de 50 à 120 personnes. Il s'agissait le plus souvent des élus du territoire ou des membres du tissu associatif local, notamment d'associations de protection de l'Environnement.

Quelques citoyens ont également participé aux réunions publiques mais, pour la plupart, il s'agissait d'habitants déjà sensibilisés à la question.

Phase diagnostic

Lors de la phase de diagnostic, des séminaires thématiques, intitulés « Les rencontres de l'ouest Cornouaille » ont été organisés autour du portrait de territoire et ses principaux enjeux. Entre mai et juin 2005, 5 demi-journées regroupant des élus, socio-professionnels, institutionnels, citoyens se sont retrouvés pour dialoguer autour de 4 thèmes fondamentaux pour l'avenir du territoire :

- L'environnement, le 13 mai à pont-Croix ;
- La démographie, le logement et les déplacements,

le 27 mai au Juch ;

- L'agriculture et la pêche, le 10 juin, à Pouldreuzic ;
- Les entreprises et le tourisme, le 24 juin, à Pont-l'Abbé.

Les actes du colloque «les rencontres de l'ouest Cornouaille» ont été publiés en juillet 2006. Ils constituent le diagnostic de territoire pour le SCoT.

Par la suite, chaque thème a été actualisé sous forme d'un « 4 pages », distribué au public lors des séminaires dédiés, afin d'apporter aux acteurs du territoire un support de discussion autour des enjeux actualisés et des choix à faire pour le territoire.

Lors des réunions de travail ou d'élaboration du PADD et du DOO, des rappels sur les enjeux du territoire étaient faits si nécessaire.



Un public attentif aux interventions des partenaires sur l'agriculture et la pêche à Pouldreuzic le 10 juin 2005.

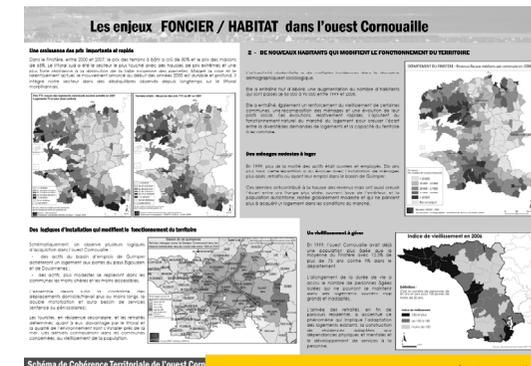


Schéma de Cohérence Territoriale de l'ouest Cornouaille. Extrait du « 4 pages » sur les enjeux Foncier/Habitat de l'ouest Cornouaille, actualisation du diagnostic du SCoT.

Phase PADD

Chaque réunion était ouverte à tous. Des invitations ont été adressées aux élus des communes, aux PPA, aux PPC et des articles de presse ont invité largement la population à y participer.

Séminaire du 27 septembre 2008 - salle Avel Dro à Plozévet (9h-12h30)

Le séminaire intitulé « ouest Cornouaille : vers un Schéma de Cohérence Territoriale en 2011 ? » était l'occasion de faire un point sur l'avancement du SCoT et les perspectives de travail. Le programme de la matinée commençait par 2 interventions :

- « Pourquoi s'engager dans le SCoT ? » avec une présentation des principaux enjeux du territoire par Olga ANSELLEM, directrice de l'AOCDD ;

- « le SCoT : l'outil, son intérêt face aux enjeux, son utilité pour les communes » par François Martin de la DDTM.

Le point suivant était consacré à l'état d'avancement des travaux présenté par les deux précédents intervenants : les étapes, la méthode et les acquis. Des échanges ont eu lieu sur le retour d'expérience de l'élaboration du SCoT du Pays de Quimperlé présenté par Gilda Le GALL, vice-présidente de la COCOPAQ.

Enfin, les étudiants de géo-architecture (UBO) sont intervenus pour présenter leur travaux sur la gestion du foncier et de l'habitat et donner des perspectives sur les outils à disposition, adaptés et mobilisables dans un SCoT autour de ces questions.

Environ 90 personnes ont assisté au séminaire dont principalement des élus.

Le compte-rendu du séminaire a fait l'objet d'un numéro spé-

cial de la lettre d'information du SIOCA.

Urbanisme. Un séminaire pour lancer le Scot



Un séminaire rassemblera 80 élus, techniciens et professionnels de l'urbanisme, samedi à Plozévet, pour lancer le Scot, plan de cohésion territoriale à l'échelle de tout l'Ouest-Cornouaille

Le Le Gall, président du Sioca, et Olga Ansellem, directrice de l'Agence Ouest-Cornouaille Développement, se sont inscrits pour ce séminaire.

« 80 élus, techniciens, institutions et socioprofessionnels concernés par l'urbanisme se sont inscrits pour ce séminaire », explique Olga Ansellem, directrice de l'AOCDD (Agence Ouest-Cornouaille Développement). Cette rencontre pose les jalons du futur schéma de cohérence territoriale de tout l'Ouest-Cornouaille. Ce séminaire, non ouvert au public, qui se tient samedi à la salle Avel Dro, à Plozévet, doit permettre de préciser les perspectives de travail qui mèneront à l'élaboration définitive du Scot, prévu à l'horizon 2011. Ce schéma de cohérence territoriale est indissociable des plans locaux d'urbanisme, actuellement en discussion dans les communes du Pays bigouden, puis qu'il les pilotera, à terme. Définition de Scot, le sché-

ma de Cohérence Territoriale de l'Ouest-Cornouaille est un règlement qui s'appliquera à quatre communautés de communes, de Douarnenez à Port-Frédéric, et de Plozévet à Saint-Germain à Plogoff. Son objectif, fixer les orientations générales de l'aménagement de l'espace, en particulier l'équilibre à maintenir entre zones à urbaniser et zones naturelles ou agricoles et forestières. Aujourd'hui, il n'existe pas, mais l'élan donné par le Sioca et l'AOCDD prévoit trois grandes étapes. Trois ans de discussion. 2011 est l'année retenue pour la toute dernière étape du Scot : l'enquête publique et la consultation des habitants de l'Ouest-Cornouaille, représentés par leurs élus locaux. D'ici là, la première année de travail doit établir un cadre des

charges, et définir un projet précis. La deuxième année visera à rendre l'ensemble de ce projet compatible avec les règlements, les lois, le droit. C'est le volet juridique, qui nécessitera l'appui d'un bureau d'étude. Les élus des quatre communautés de communes ont d'ores et déjà retenu quatre volets prioritaires : le développement de l'énergie décentralisée, l'habitat, le développement économique et les transports. Deux acteurs. Le Sioca et l'AOCDD travaillent main dans la main sur le Scot, depuis 2005. L'AOCDD gère des programmes européens de type leader et interconnecte les développements économiques locaux depuis plusieurs années à l'échelle de l'Ouest-Cornouaille. Nous sommes là pour animer les échanges, concertations et mises en cohérence », précise Olga Ansellem.

Frédéric Coulin

ont été présentés par Olga ANSELLEM.

Sont également intervenus :

- Philippe Ranchere, directeur de l'ADIL sur le soutien à l'accession à la propriété et les politiques de l'habitat ;
- Jean-Yves Brelivet, membre de l'association l'Approche-écohabitat, sur l'approche renouvelée et durable de l'aménagement et de construction de logement.

Ces deux interventions ont permis de montrer des perspectives de travail à encourager.

Enfin, Marcel Andro, élu du SIOCA, a présenté les orientations retenues par les élus sur le volet habitat/foncier.

Près de 120 personnes ont assisté à ce séminaire.

Réunion publique Schéma de Cohérence Territoriale de l'ouest Cornouaille

**Présentation et échanges :
Habitat / Foncier**

**Samedi 28 février 2009
de 9h30 à 12h00
salle Avel Dro à Plozévet**

Syndicat Intercommunautaire Ouest-Cornouaille Aménagement
Contact : 02 98 82 30 30 ou sioca@ouest-cornouaille.com
www.ouest-cornouaille.com rubrique Aménagement du territoire

Aménagement du territoire. Le Sioca prépare le futur pays

Le Syndicat Intercommunal Ouest-Cornouaille aménagement (Sioca) organise une réunion publique samedi, à Plözévet. Objectif : préparer l'aménagement du territoire. Entretien avec Jos Le Gall, président.



À quel sert la réunion publique organisée samedi à Plözévet, et qui concerne-t-elle ?
« Une nouvelle fois, le Sioca se réunit pour faire avancer tout le travail sur l'aménagement du territoire. Le Sioca concerne quatre communautés de communes (Pays bigouden Sud, Haut Pays bigouden, Cap-Sizun et Pays de Dourmorven). Au total, les 96.163 habitants des 39 communes dont 28 littorales vont dépendre de tout l'aménagement du territoire sur lequel travaille actuellement le syndicat. Autant dire que tous les habitants sont concernés puisque les travaux que nous conduisons doivent déboucher sur les règles d'urbanisation de toutes les communes. Les associations qui travaillent sur l'environnement sont également directement concernées par ce que fait le Sioca.

Concrètement, sur quel travail le Sioca ?
« La finalité de ce syndicat est l'élaboration et la gestion du Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Ce SCoT organise le développement du territoire sur la long terme à une échelle de 10 à 15 ans. Au final, il est question d'obtenir un document de planification intercommunal. Ce document servira de cadre juridique aux différentes politiques, notamment celles qui concernent l'habitat, les déplacements, le développement économique, les loisirs et l'environnement. Le document final, qui va suivre la logique de ce SCoT, devrait être achevé aux alentours de 2011. Il servira très concrètement de référence et de

règlement applicable à tous les Plans locaux d'urbanisation des communes concernées. Tous les PLU des communes doivent donc être conformes à ce SCoT qui cherche à définir un aménagement cohérent pour tout un secteur ».

Les thèmes abordés samedi ?
« Dans notre démarche, nous avons choisi de travailler par thèmes particuliers. Nous avons déjà profité de tout ce qui avait été initié par l'Association foncière en définissant des outils de droit de préférence par les communes. En matière de logement, il nous semble nécessaire de produire d'avantage de logements « accessibles » aux ménages modestes ».

Propos recueillis par Hubert Deloux
► **Pratique**
La réunion publique se déroulera samedi, de 9 h 30 à 12 h, à la salle Avel Dro de Plözévet, entre 8h.

Le Télégramme du 25 février 2009

Séminaire du 25 avril 2009 - salle Avel Dro de Plözévet (9h30-12h30)

Comme pour le séminaire Habitat/Foncier précédent, les principaux enjeux en matière de mobilité et de développement économique ont été présentés par Olga Ansellem. Des étudiants de géo-architecture sont venus présenter leurs travaux sur les zones d'activités et l'accueil des entreprises. Kévin Nado, chargé d'études à la CCI Quimper-Cornouaille, a exposé les perspectives de la Loi de modernisation de l'Economie avec le SCoT comme outil de maîtrise des implantations

commerciales. Enfin, Michel Canévet, élu du SIOCA, a présenté les orientations retenues par les élus sur ces deux volets. 90 personnes ont assisté à ce séminaire.

Réunion publique Schéma de Cohérence Territoriale de l'ouest Cornouaille



Ouest-Cornouaille. Les enjeux économiques portés au débat

Il élabore les orientations pour l'aménagement du territoire : le schéma de cohérence territoriale se dessine. Samedi, les élus présenteront leurs choix en matière économique.



Quelles orientations donner à l'aménagement du territoire pour favoriser son développement ? Telle est la question à laquelle les élus des quatre communautés de communes de l'Ouest-Cornouaille (1) doivent répondre dans le cadre de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale. Samedi, ils présenteront leurs choix en matière de développement économique. Un colloque de 10 heures sera organisé à Plözévet. Les élus de l'Agence Ouest-Cornouaille développement, chargés d'accompagner le Sioca dans sa démarche. Mais au-delà du conseil, le SCoT devra prévoir l'orientation du territoire pour les quatre à vingt prochaines années. Production des terres agricoles, développement touristique et accompagnement

des activités de pêche figurent parmi les orientations. **Agriculture, pêche...** Des thèmes sur lesquels s'est notamment appuyé sur les travaux des étudiants de Géo-architecture (G2) de Brest. Une photographie du foncier économique « disponible », présentée samedi à Plözévet. « L'offre apparaît comestible », litrerie Olga Ansellem, la directrice de l'Agence Ouest-Cornouaille développement, chargée d'accompagner le Sioca dans sa démarche. Mais au-delà du conseil, le SCoT devra prévoir l'orientation du territoire pour les quatre à vingt prochaines années. Production des terres agricoles, développement touristique et accompagnement

des activités de pêche figurent parmi les orientations. **Jeux commerciaux** À opposer par le volet commercial du SCoT, sans doute l'un des plus attendus. « Le territoire bénéficie déjà d'une grosse densité de grande et moyenne surfaces commerciales au pôle commercial. Compte tenu de la loi de modernisation de l'économie, le SCoT devra imposer sa règle de jeu », poursuit Olga Ansellem.

Les transports aussi Des enjeux traités liés à l'accessibilité et au transport. La réflexion des élus de ce groupe de travail s'est notamment portée sur le raccordement au réseau ferré. L'accueil des déplacements entre les différents modes de transport, notamment en commun. En matière économique, l'accès au très haut débit ou la création d'une plate-forme logistique pour les entreprises de l'agroalimentaire apparaissent également comme des enjeux majeurs. Des orientations portées au débat samedi matin à Plözévet.

Alex Le Borgne

► **Pratique**
Samedi, de 9 h 30 à 12 h 30, salle Avel Dro de Plözévet.
(1) Les deux communautés de communes du Pays bigouden, celle du Cap-Sizun et du Pays de Dourmorven.

Le télégramme du 27 avril 2009

Séminaire du 27 juin 2009 - Salle Avel Dro de Plözévet

Les principaux enjeux de l'environnement sur le territoire ont été présentés par Olga Ansellem.

Zaïg Le Pape et François Martin, de la DDTM du Finistère, sont venus expliquer les enjeux et le rôle du SCoT sur « Concilier développement territorial et maîtrise du paysage ».

Les aspects littoraux et maritimes du SCoT ont été présentés par Olivier Lozachmeur, consultant en droit et en gestion intégrée du littoral.

Enfin, Rémi Bernard, élu du SIOCA, a rapporté les orientations retenues par les élus sur le volet Environnement.

Environ 90 personnes ont assisté aux présentations et débats.

Réunion public Schéma de Cohérence 1 de l'ouest Cornou.



Présentation et éc. ENVIRONNEM

Environnement. Le Sioica engage le débat

L'environnement en Ouest-Cornouaille est le dernier volet des réflexions menées par les élus du Sioica (syndicat intercommunautaire Ouest-Cornouaille aménagement), afin de mettre en place des outils qui favorisent la cohérence et le développement harmonieux du territoire.

Un engagement à long terme
Le Sioica, qui, depuis 2002, réunit quatre communautés de communes (Cap-Sizun, pays de Douarnenez, Haut Pays bigouden et Pays bigouden sud), travaille depuis 2005, avec l'appui technique de l'ADCD (Agence Ouest-Cornouaille développement), sur l'élaboration d'un Scot (schéma de cohérence territoriale). Un schéma avec lequel, d'ici trois ans, les plans locaux d'urbanisme de 38 communes concernées devront se mettre en conformité et qui décidera du développe-



Olga Ansellem, directrice de l'ADCD et Jos Le Gall, président du Sioica, invitent les habitants d'Ouest-Cornouaille à assister à la réunion publique du 27 juin à Plözévet.

ment durable du territoire sur 15 ans. Les enjeux sont donc d'importance pour les communes, mais aussi pour leurs 89.000 habitants. C'est pourquoi le président du Sioica, Jos Le Gall, par ailleurs adjoint à l'urbanisme de Douarnenez, « souhaite développer la communication afin de le rendre plus lisible à tous les élus, aux acteurs économiques et aux habitants ».

Le séminaire du 27 juin
Des groupes de travail se sont penchés sur l'habitat et le foncier, les transports et l'accessibilité et le développement économique. Sujets qui ont fait l'objet de deux réunions publiques. Celle du 27 juin portera sur la politique de l'eau, les contraintes de la loi Littoral, la valorisation du patrimoine, les déchets... « Afin de trouver un équilibre entre préservation et économie ». Après la

présentation des enjeux du Scot par Olga Ansellem, directrice de l'ADCD, la maîtrise du paysage sera expliquée par deux représentants de la DDEA du Finistère. Les aspects littoraux et maritimes par Olivier Lozachmeur, consultant en droit et en gestion intégrée du littoral. Jos Le Gall et Rémi Bernard (1^{er} adjoint de Plözévet) présenteront les orientations retenues par le groupe de travail et leurs suites. Chaque intervention sera suivie d'un temps de débat avec le public. Ce séminaire sera le dernier avant que soit confié à un cabinet d'études, en septembre, l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADDD) et le document d'orientations générales nécessaires à la mise en place du Scot. Une enquête publique suivra.

> Pratique

Le samedi 27 juin, de 9 h 15 à 12 h 30, à la salle Avel Dro de Plözévet. Ouvert à tous.
Contact : Olga Ansellem, directrice de l'ADCD, tél. 02-98.62.30.30.

Le Télégramme du 20 juin 2009

Séminaire du 26 juin 2010 - Salle Avel Dro à Plözévet (9h-12h30)

Lors de cette réunion, le bureau d'études PROSCOT, retenu pour accompagner le SIOCA dans la poursuite de l'élaboration du SCoT, a présenté rapidement les enjeux transversaux du territoire.

Puis, différents scénarios de développement possibles ont été envisagés afin d'illustrer la démarche prospective devant être menée au travers de l'élaboration du SCoT.

94 personnes ont participé au séminaire.

Séminaire ouvert

Schéma de Cohérence 1 de l'ouest Cornou.



Le Télégramme du 29 juin 2010

Aménagement du territoire. Réussir en cohérence

Les élus de l'Ouest-Cornouaille étaient conviés, samedi matin, à Plözévet, pour évoquer le Schéma de cohérence territoriale (Scot). Ils devront travailler en harmonie pour assurer l'avenir du territoire.



Les élus des 38 communes devront travailler dans la même direction. Et voter le genre de quelle qui oppose, par exemple Pont-F'Abbe à sa voisine Plouzour-Lanvern, au sujet de l'aménagement commercial.

De toute évidence, il n'est pas simple de réunir, autour d'une même table, les élus des 38 communes de l'Ouest-Cornouaille (et quatre communautés de communes, les deux bigoudaises, Douarnenez et le Cap-Sizun) concernés par le futur Schéma de cohérence territoriale (Scot) que le Sioica (syndicat intercommunautaire Ouest-Cornouaille) doit élaborer avant la fin 2011. Un document essentiel pour définir l'avenir du territoire. Pour ce faire, et depuis le mois de mars, le Sioica est appuyé par un

bureau d'études, Proscot, qui s'est livré à un véritable diagnostic, présenté samedi. Dépassez les divergences Proscot a ainsi expliqué aux élus qui ils devront nécessairement dépasser les divergences, voire les divergences locales, pour véritablement travailler ensemble. Le bureau d'études a aussi dressé les menaces qui pèsent sur le territoire : crises que traverse l'agriculture et le pêche, un certain vieillissement de la population,

notamment dans le Cap, l'enclavement géographique, pression foncière. Après avoir évoqué trois scénarios possibles d'évolution, Proscot a évoqué les leviers sur lesquels les élus auront à jouer. Développement de la qualité dans le pêche et l'agriculture, ouverture vers l'économie et notamment l'artisanat, la commercialisation de produits, meilleure promotion du territoire, développement du logement commercial qui oppose Haut Pays et Pays bigouden sud.

meuse, qualité de l'environnement, politique de logistique et de transports. Avant d'entrer les travaux qui devront nécessairement être pris en compte pour permettre au territoire de réussir la transition qu'il est en train de vivre. Surtout, les élus vont devoir agir en cohérence, au sein de leurs communes et de leurs communautés de communes. Une démarche qui n'est pas si simple. À l'image de la question en matière de développement commercial qui oppose Haut Pays et Pays bigouden sud.

Séminaire / Ateliers du 27 novembre 2010 - Salle Pierre-Jakez Hélias à Pouldreuzic (10h-16h30)

La matinée a été consacrée à la présentation du PADD par PROSCoT en séance plénière.

Près de 115 personnes y ont participé.

L'après-midi était centrée sur la poursuite des travaux afin d'engager la réflexion sur le DOO. Dans une première partie, des ateliers par Communauté de communes ont été organisés :

- Atelier Pays de Douarnenez : 15 personnes ;
- Atelier Cap Sizun : 14 personnes ;
- Atelier Haut pays Bigouden : 22 personnes ;
- Atelier Pays Bigouden Sud : 24 personnes.

Ces ateliers ont été suivis d'ateliers thématiques :

- Atelier Economie : 35 participants ;
- Atelier Environnement : 21 participants ;
- Atelier Social : 17 participants.

SCoT ouest Cornouaille

Vers un Projet d'Aménagement et de Développement Durable



Séminaire ouvert à tous

Inscrivez-vous au séminaire directement en ligne

COUPON - REPONSE Séminaire SCoT Ouest Cornouaille
Samedi 27 novembre 2010

Nom
Prénom
Fonction/Structure
Tel
@

Présentation et débat sur le PADD - de 10h à 12h
 Sera présent Ne sera pas présent

Travail en ateliers (1 choix par session)
 Sera présent Ne sera pas présent

Atelier géographique - de 13h30 à 14h45
 Pays de Douarnenez
 Cap Sizun
 Haut Pays Bigouden
 Pays Bigouden Sud

Atelier thématique - de 15h à 16h30
 Economie
 Démographie, habitat, déplacement
 Environnement, cadre de vie

Un buffet campagnard est prévu pour la pause du midi
 Je déjeunai sur place Je ne déjeunai pas sur place

Ouest Cornouaille. L'avenir se dessine samedi

Quelles doivent être, à l'échelle de l'Ouest Cornouaille, les grandes orientations du territoire ? Ce sont les questions auxquelles vont tenter de répondre élus et population, samedi, à Pouldreuzic, lors d'un séminaire organisé par le Syndicat intercommunautaire (Sioca).

Réflexion en deux temps
Fin le temps où les quatre communautés de communes de l'Ouest Cornouaille cherchaient l'heure sur l'horloge de leur dossier. Désormais, il faudra aux communautés de communes du Pays bigouden sud et Haut Pays bigouden, du Cap Sizun et du Pays de Douarnenez adopter le même fuseau horaire. Il va falloir que les 90.000 habitants du territoire réglent leur montre pour parler d'un présent qui décidera de leur avenir. Samedi, salle Pierre-Jakez Hélias, chacun est invité à penser le territoire.
Une première partie de cette rencontre présentera une étude réalisée par le bureau d'étude Procot, commandée il y a deux ans dans le cadre du schéma de cohérence territoriale (SCoT). L'objec-



Jos Le Gall, président du Sioca et ses collaboratrices Olga Ansellem et Camille Karouadan.

tif du rendez-vous de Pouldreuzic est non seulement de tracer les sillons du SCoT mais aussi de réfléchir au projet d'aménagement de développement durable (PADD). La deuxième partie de journée sera animée par les chargés de mission du bureau d'étude autour d'ateliers thémati-

ques : positionnement économique, social, environnemental, territorial avec leurs perspectives spécifiques. Un travail qui, à l'issue, appellera des propositions et une communication du Sioca.
> Pratique
Séminaire, samedi, salle
Pierre-Jakez Hélias à Pouldreuzic, de 9 h 30 à 17 h. Les documents préparatoires aux ateliers sont mis en ligne le site du Sioca www.sioca.fr. Renseignements complémentaires au 02.98.82.30.30.

Le Télégramme du 24 novembre 2010



Phase du DOO

Comme pour les séminaires du PADD, les séminaires étaient ouverts à tous. Deux réunions publiques ont été organisées pour la phase d'élaboration du DOO.

Séminaire du 25 juin 2011 - salle Avel Dro de Plozévet (9h-12h30)

Il s'agissait de présenter et de débattre de la traduction des propositions du PADD dans le DOO. Près de 90 personnes étaient présentes.



Le SIOCA vous invite à débattre des

Premières orientations d'actions pour le SCoT ouest Cornouaille

Le samedi 25 juin 2011, de 9h à 12h 30
Salle Avel Dro à Plozévet

Inscription directement en ligne sur www.sloca.fr



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement
Renseignements complémentaires : 02 99 82 30 30 - sioca@ouest-cornouaille.com



Une salle bien remplie lors de la présentation du DOO finalisé à Plozévet.

Séminaire du 26 janvier 2013 - Salle Avel Dro à Plozévet (9h15-12h30)

Ce séminaire, ouvert à toutes les personnes intéressées, a permis de présenter la dernière version du Document d'Orientations et d'Objectifs avant l'arrêt du SCoT.

L'année 2012 a largement été consacrée à l'enrichissement de ce document. Ce moment d'échanges avec le bureau d'études PROSCoT a permis de recueillir les dernières contributions importantes avant l'arrêt du SCOT.

Près de 88 participants ont assisté à la présentation et aux échanges.

4. Les médias

La presse écrite, diffusée à l'échelle du territoire, a été très fréquemment sollicitée par le SIOCA pour relayer les travaux et rencontres liées au SCoT et ainsi mieux informer le grand public.

Ainsi qu'en témoigne les extraits répartis dans l'ensemble du bilan de la concertation, trois journaux dont deux principaux ont ainsi relayé les travaux, dans le cadre de la concertation : le Télégramme et Ouest France.

Le site « Bigouden TV » a également été un relais important.

Conférences de presse organisées par le Syndicat
Plusieurs conférences de presse ont été organisées pour informer de la démarche et de son état d'avancement.

Informations sur la tenue des réunions publiques
Chaque réunion publique a fait l'objet d'un ou deux articles de presse pour prévenir et sensibiliser la population.

Le SCoT dans la presse, tout au long de l'élaboration du SCoT
Depuis le lancement des études en 2005, plusieurs articles sont parus dans la presse locale, à l'initiative du Syndicat comme des journalistes.

5. Une exposition itinérante

Une exposition itinérante a été mise en place, du 9 mai 2011 au 1er juillet 2011, afin de présenter le SCoT à la population. Cette exposition, relative au diagnostic et au PADD, était constituée de panneaux informatifs, ainsi que d'un registre sur lequel le public était invité à formuler toute remarque au sujet du SCoT. Le Projet d'Aménagement et Développement Durables, débattu en comité syndical, était également mis à

disposition pour consultation sur place.

L'exposition a eu lieu dans les différentes Communautés de communes du territoire afin de faciliter l'accès des habitants :

- Du 9 au 20 mai dans le pays Bigouden Sud ;
- Du 23 au 3 juin dans le Cap Sizun ;
- Du 6 au 17 juin dans le pays de Douarnenez ;
- Du 20 juin au 1er juillet dans le haut pays Bigouden.

Une affiche dans les Communautés de communes, la presse locale et la lettre d'information du SIOCA ont permis d'annoncer la tenue de l'exposition itinérante.

Aucune remarque n'a été apposée sur le registre de concertation du public.

Ces panneaux ont également été utilisés lors des réunions publiques.



Exposition Itinérante sur le SCoT

Le SIOCA poursuit sa démarche de concertation à destination des acteurs du territoire (élus, professionnels, habitants) en proposant, en collaboration avec les Communautés de Communes du territoire, une exposition itinérante.

Les habitants pourront ainsi découvrir l'essentiel des objectifs du PADD. Un recueil de concertation sera mis à disposition afin de faire part au SIOCA, des remarques ou observations.

L'exposition itinérante commencera le 9 mai et se terminera le 1er juillet. Les lieux d'exposition sont les suivants :

Lieu	Adresse	Dates	Horaires
Communauté de Communes de Pays Bigouden Sud	17, route de Quimper PONT L'ABBE	du 9 au 20 mai	de 9h à 12h - 14h à 16h
Communauté de Communes du Cap Sizun	Rue Renoir AUDIERNE	du 23 mai au 3 juin	de 9h à 12h - 13h30 à 16h
Communauté de Communes du Pays de Douarnenez	75, rue Ar Veret DOLARNEZ	du 6 au 17 juin	de 9h à 12h - 13h30 à 17h
Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden	2A, rue de la mer POULDREUZIC	du 20 juin au 1er juillet	de 8h à 12h - 13h30 à 16h30

Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Schéma de cohérence territoriale (Sctot) détermine les objectifs à atteindre dans les 20 ans afin de développer durablement le territoire. Parmi les grandes lignes : le soutien de la pêche, la production d'une agriculture plus diversifiée, le développement de l'écotourisme, la maîtrise des activités situées sur les espaces portuaires, le raccordement au haut débit et très haut débit, la mutualisation du transport pour les entreprises, la limitation de consommation du foncier agricole, le maintien de la biodiversité, la préservation de l'accès au logement pour la population

actuelle et les nouveaux actifs
Syndicat intercommunautaire
Cornouaille aménagement (Sic) qui pilote ce projet, poursuit sa démarche de concertation à destination des élus, professionnels et habitants du territoire en proposant une exposition itinérante sur le PADD aux communautés de communes

Jusqu'au 17 juin, de 9 h à 12 h 13 h 30 à 17 h à la communauté de communes du Pays de Douarnenez, rue Ar-Véret. Les visiteurs auront à disposition un recueil pour faire part de leurs observations.

6. Les lettres d'information

Le SIOCA a publié une lettre d'information intitulée « SCoT'Infos », essentiellement à l'attention des élus du territoire mais également mise à disposition du public dans les Communautés de communes.

Largement diffusée lors des réunions publiques du SCoT, cette lettre d'information a été systématiquement intégrée au site Internet du SIOCA.

Elle a également été transmise, par mail, aux différents partenaires.

Les lettres d'information ont été expédiées dans les Communautés de communes qui avaient en charge leur distribution dans les communes.

Depuis le lancement officiel du SCoT, six numéros ont été édités, à environ 1 000 exemplaires chacun.



Le Syndicat Intercommunautaire Ouest-Cornouaille Aménager

L'élaboration du Schéma de Cohésion Territoriale (SCoT) est scandale par le Syndicat Intercommunautaire Ouest-Cornouaille Aménagement (SIOCA) qui fédère les communautés de communes du Pays Bigouden Sud, du Pays Bigouden, du Cap-Sicor et du Pays de Douarnenez.

Dans le cadre de son travail d'élaboration et de gestion du SCoT, le SIOCA doit émettre un sur les documents de planification des communes (PLU, carte communale...); il est également consulté sur les politiques d'aménagement d'échelle supérieure (ex : schéma régional des infrastructures); il met en place des outils qui favorisent la cohésion et le développement harmonieux du territoire (schéma d'orientation, systèmes d'information géographique, gestion intégrée des zones littorales).

Le SIOCA est animé par un comité syndical composé de 22 membres, délégués par chaque communauté de communes. Son président est Jos LE GALL, adjoint à l'urbanisme à Douarnenez. Le bureau, composé de 8 membres, est le pilote opérationnel du projet.

Le siège du SIOCA est installé à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud.

Le SIOCA a fait appel à l'Agence Ouest-Cornouaille Développement (AOC) comme assistante maîtrise d'ouvrage. L'Etat, par le biais du service Prospective de la Direction Départementale d'Équipement, apporte également un appui technique important.

Actualités

● Un nouveau comité syndical pour le SIOCA

Suite aux élections municipales, de nouveaux membres ont pris place au sein du comité syndical du SIOCA.

Le 22 mai dernier, les nouveaux délégués ont pris leur fonction. Ils ont nommé leur président Jos LE GALL qui remplace Yannick LE MOIGNE (ancien maire de Plouzanec-Lesven).



Voici le premier numéro du SCOT'INFOS, bulletin d'information du SIOCA, que nous souhaitons semestriel. En effet, élu depuis quelques mois à la présidence du SIOCA, j'ai souhaité développer la communication de notre syndicat intercommunal afin de le rendre plus lisible à tous les élus de notre territoire ainsi qu'aux acteurs économiques, responsables administratifs et habitants intéressés par le développement de l'ouest de notre Cornouaille.

Ce document vous informera régulièrement du travail que nous allons poursuivre dans le



EDITORIAL



De numéro spécial du SCOT'Infos, nous sommes créés au séminaire du 27 septembre dernier qui a réuni, entre autres, Yves Dro de Plozevet, une centaine d'élus et professionnels autour du SCOT de l'ouest-Cornouaille. Les différentes interventions sur les enjeux du territoire, les attentes de l'Etat, l'adhésion du pays de Quimper, la contribution des acteurs de développement sur l'habitat et les perspectives de travail d'ici 2011 ont permis, notamment aux nouveaux élus, de mieux cerner méthodes et contenus, de tenter d'identifier et reconnaître tous les intervenants pour leur contribution.

Depuis, les élus du SIOCA ont travaillé officiellement la procédure et travaillent par thème à la définition d'une stratégie de développement pour le territoire.

Il faudra aussi, dans les mois qui viennent, associer à ce travail l'ensemble des élus. Avec, je pense, une attention particulière à

L'essentiel du séminaire du 27 septembre

● Des défis à relever rapidement...

Les principaux enjeux de l'ouest-Cornouaille ont été présentés par Oly ANSELLEM, directeur de l'ADCD autour de 4 thématiques : le territoire dans son approche environnementale, la montagne et le profil social des habitants, l'habitat, l'activité économique.

En matière d'environnement, il a été rappelé que la « périphérie » du territoire, qui est handicap dans le domaine économique, a permis de préserver le paysage et les richesses naturelles. De nombreux dispositifs ont été mis en place pour protéger ce patrimoine et le SC doit choisir dans ce cadre, un mode de développement cohérent.

En matière de foncier, comme dans le pays de Quimper, il est urgent d'adopter une approche globale. La diversification de l'offre de logements (trop tournée vers l'accession et l'indépendance) est aussi incontournable. Il risque de voir se développer encore le nombre de résidents secondaires et augmenter le prix des personnes âgées au détriment de jeunes actifs.

● Les attentes de l'Etat : penser à bonne échelle et penser développement durable ...

François MARTIN, responsable du service prospective à la DDE, a présenté les enjeux de l'ouest-Cornouaille en montrant la nécessité de structurer notre territoire de développement local afin de dynamiser plus globalement le Grand Ouest tout en mettant en évidence l'attractivité et se confirme autour des microzones rurales et littorales. Il a insisté sur la nécessité de ne pas organiser de façon cloisonnée avec les autres territoires de la Bretagne occidentale afin de mesurer de faire face au risque croissant de déséquilibre est-ouest, soulignant à cet effet le rôle des SCOT et de l'Inter-SCOT.

Il a également montré que les dynamiques de développement s'accompagnent généralement de pressions croissantes sur l'environnement et peuvent aussi amplifier certaines situations d'apartheid sociales ou territoriales. Là encore, les SCOT auront un rôle majeur à jouer. Il a conclu en rappelant que les SCOT sont des outils qui permettent justement une action concertée et concertée des acteurs locaux : des SCOT qui se limitent à des affirmations

SCoT'Infos n° 0 – septembre 2008

Ce numéro explique la démarche de SCoT, les différentes phases d'élaboration, l'état d'avancement actuel et la nouvelle composition du SIOCA suite aux élections municipales.

SCoT'Infos Hors Série n° 1 – décembre 2008

La lettre est une synthèse, en une page, des échanges et débats de la réunion publique de lancement officiel du SCoT qui s'est tenue le 27 septembre 2008.

SCoT'Infos n°2 – Avril 2010

Ce numéro annonce le recrutement d'un bureau d'études pour assister le SIOCA dans l'élaboration du SCoT pour la rédaction du PADD et du DOO. Le lancement des études sur l'urbanisme commercial et l'aménagement numérique, à l'échelle de la Cornouaille, est également présenté.



EDITO

Un bureau d'étude pour assister le SIOCA

Durant l'été 2009, l'AOCd a travaillé à la rédaction d'un cahier de charges très précis pour le recrutement du bureau d'études responsable de l'élaboration du SCoT. Fin septembre, le marché de consultation a été lancé.

Après l'analyse des offres et des entretiens individuels et collectifs, le SIOCA a décidé de retenir PROSCOT, groupement de plusieurs bureaux d'études. Pour le SCoT ouest-Cornouaille, 3 d'entre eux seront mobilisés : "Economie, Aménagement et Urbanisme" (EAU), "Futuroscopie" et "Environnement Qualité Service" (EQS).

PROSCOT a déjà travaillé sur le SCoT de Quimper et présente de nombreuses références sur les SCoT littoraux. La chef de projet est Véronique BISSON et le correspondant local, Loïc de Châteaubriant, basé à Lorient.

Le travail avec PROSCOT a commencé fin février et se prolongera jusqu'à l'approbation du SCoT prévue fin 2011.

Des visites sur le terrain et une réunion avec les maires des 38 communes sont prévus les 8 et 9 avril prochains.

Calendrier

- Mars 2010**
Finalisation du diagnostic et de l'EEI*
- Avril / Mai 2010**
Elaboration du PADD*
- Fin 2010**
Débat sur le PADD* et élaboration du DOO*
- Mai 2011**
Arrêt du projet par le Comité syndical
- De mai à août**
Avis des partenaires
- De septembre à octobre**
Préparation du DOO*

** Le PADD* est le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT.*

SCoT'Infos n°3 – octobre 2010

La lettre fait le point sur l'avancement des travaux d'élaboration du SCoT.

La réflexion sur le volet maritime du SCoT est présentée suite à la réponse du SIOCA à l'appel à projets Gestion Intégrée des Zones Côtières.



EDITO

L'avancement des travaux avec le bureau d'études PROSCOT

Le bureau d'études PROSCOT a véritablement investi le dossier du SCoT l'ouest-Cornouaille, au printemps, en commençant par des visites de terrain et la rencontre des élus dans leur Communauté de communes, les 8 et 9 avril 2010.

Parallèlement, Véronique BISSON et Loïc de Châteaubriant ont assimilé l'ensemble des travaux du SIOCA et de l'AOCd depuis 2005, pour bien saisir l'attitude des acteurs du territoire mais aussi les enjeux du territoire son fonctionnement général.

Le 26 juin, ils restituaient leurs propres analyses en séminaire ouvert au pub Surtout, ils proposaient 3 scénarii d'évolution possible du territoire chargé aux personnes présentes de définir leur propre scénario à partir de 3 visions :

- « **Entre nous** » : scénario de fermeture où « le territoire décide préserver son environnement, de se concentrer sur lui-même et sur populations actuellement présentes, comme réponse à la crise productif qui l'affecte et dont ce scénario suppose la continuation à long terme » ;
- « **Remise du territoire** » : scénario où le territoire accepte d'organiser le desserrement résidentiel de Quimper - il devient un territoire résidentiel, avec une proportion grandissante d'actifs travaillant à Quimper, peu d'emplois sur place ;
- « **Mare nostrum** » : le territoire choisit d'assumer son caractère productif au travers de l'affirmation de sa maritimité. Réconcilié avec le littoral, l'ouest-Cornouaille réussit à développer le triptyque « agriculture, tourisme ». Ce scénario est donc un scénario d'affirmation l'ouest-Cornouaille, de coopérations avec l'extérieur, mais également scénario d'équilibre interne et de gouvernance forte... ».

Dans cette perspective, un moment important de rencontre avec les élus locaux... le 27

SCoT'Infos n°4 – mai 2011

Cette lettre présente une synthèse du PADD débattu en comité syndical et annonce le travail sur le DOO.



EDITO

2011, l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs

Des groupes de travail, organisés par thème, ont permis d'engager le premier débat, le 6 avril dernier, autour des propositions du bureau d'études PROSCOT. Elus, techniciens des collectivités, experts, représentants des associations et les Partenaires Publics Associés (chambre consulaire Etat, Région, Département, Section Conchylicole) étaient conviés à l'exercice « à chaud » qui a permis de recueillir les premières réactions.

Il nous paraît essentiel aujourd'hui de prendre le temps d'expliquer d'échanger, dans un premier temps, avec les élus et techniciens chargés l'urbanisme des communes. De fait, le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) en fixant les règles d'applications du SCoT, détermine, tout particulièrement, la manière dont les communes vont consommer leur foncier, organiser et programmer leurs opérations d'aménagement.

Trois réunions ont été fixées avec les communautés de communes : le SIOCA et l'AOCd pour se « concentrer » sur ces questions d'habitat foncier : le 13 mai pour le Cap-Sizun, le 17 mai pour le haut Pays Bigouden le 20 mai pour le Pays Bigouden Sud. Le pays de Douarnenez, qui dispose d'un Programme Local de l'Habitat, ne fera pas l'objet de rencontre spécifique sur ce sujet.

Autre sujet extrêmement sensible que le DOO aborde de façon approfondie : le littoral, qui mérite également une large concertation. Le 10 mai, bureau d'études, le SIOCA et l'AOCd travailleront successivement avec les élus et techniciens des 4 communautés de communes sur les différents délimitations imposées par la loi et les définitions.

Les remarques et propositions issues de ces nombreuses rencontres seront transmises au bureau d'études, discutées en comité syndical pour que nouvelles orientations puissent être soumises à nouveau, aux partenaires.

Depuis maintenant un an, le rythme d'élaboration du SCoT s'est accéléré.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, document piloté du SCoT, définissant la stratégie de développement pour les 20 prochaines années, a été discuté et présenté à plusieurs reprises en début d'année. Le comité syndical a débattu des grandes orientations le 7 février dernier.

Aujourd'hui, nous nous engageons dans une phase plus opérationnelle avec l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Ce dernier définit notamment les règles à prendre en compte dans les documents d'urbanisme communaux.

Les propositions d'orientations du bureau d'études PROSCOT ont été présentées le 6 avril. Il s'agit maintenant de discuter avec les élus et les partenaires.

SCoT'Infos Numéro spécial aux maires – septembre 2012
Ce numéro spécial s'adresse particulièrement aux maires et leur rappelle l'importance de suivre et de participer à l'élaboration du SCoT.



SCoT'Infos
La lettre d'information du Syndicat Intercommunautaire Ouest-Cornouaille Aménagement
Numéro spécial aux maires
Septembre 2012

EDITO
Le SCoT de l'ouest Cornouaille et ma commune

Ce numéro spécial de SCoT'Infos est destiné, avant tout, aux élus des communes de l'ouest Cornouaille.

De fait, au moment où nous engageons les dernières étapes d'élaboration du SCoT, il nous paraît essentiel de rappeler, à chacune et chacun d'entre vous, l'état d'avancement de nos travaux et de vous encourager à maintenir votre mobilisation sur un projet déterminant pour le développement de vos communes.

En cas de questions, nous vous rappelons qu'Océane ANSELME, directrice de l'ANCD et Claire LEPROUIT

Le schéma de cohérence territoriale est un outil essentiel qui nous concerne tous. Il présente une **stratégie sur le long terme** (20 ans), permettant de développer notre territoire dans les conditions retenues par les élus, après discussions avec les partenaires et les habitants (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Il définit également **les outils** qui permettent d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés collectivement (Document d'Orientations et d'Objectifs).

Le SCoT est moins un document qu'une **politique à appliquer et à faire vivre**. Il n'est pas figé : une fois adopté, il sera **reconsidéré tous les 6 ans et suivi dans son application de façon permanente** par le SIOCA.

Enfin, il s'imposera à vos communes et aura une implication directe sur vos documents d'urbanisme... Raison supplémentaire pour que vous participiez à son élaboration !

Pourquoi s'investir dans l'élaboration du SCoT ?

Contribuer à une stratégie qui concerne directement votre commune

Le SCoT s'élabore à l'échelle intercommunale, dans un espace pertinent correspondant à un bassin de vie aux enjeux spécifiques, ce qui est le cas de l'ouest Cornouaille. Il s'appliquera donc à cette échelle mais aussi à d'autres niveaux et

7. Les supports de communication des EPCI et communes

Le SIOCA a réalisé, pour le compte de certains EPCI et communes, des articles d'information relatifs au SCoT qui ont pu être intégrés dans les bulletins respectifs et sites Internet. Il a également informé, par ce biais, des réunions publiques qui étaient programmées.

Ainsi, plusieurs insertions relatives à la démarche d'élaboration du SCoT et des objectifs poursuivis, ont eu lieu dans les publications municipales ou communautaires. Certaines communes et Communautés de communes du territoire ont également relayé l'information concernant le SCoT au travers de leurs sites internet. Il pouvait s'agir de mise en ligne des « SCoT'infos », de création de sections spécialement dédiées aux questions d'avancement de la démarche, à la procédure en elle-même ou aux actualités. Parfois, il s'agissait simplement d'un lien avec le site du SCoT.

Les communes ont également participé, par le biais de l'affichage en mairie et dans les principaux lieux publics, d'affiches des réunions publiques.

Ci-contre quelques extraits non exhaustifs des bulletins communautaires et communaux ayant relayé les informations sur le SCoT :

- En haut à gauche : Extrait du bulletin d'information de la communauté de communes du Pays Bigouden Sud de juin juillet août septembre 2010.
- En haut à droite : Extrait du bulletin d'information de la commune de Loctudy « Estran » n° 52 de octobre 2011
- En bas : Extrait du bulletin d'information de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden « Ganeoc'H » de décembre 2011 et décembre 2012.



LA VIE AU QUOTIDIEN

SCoT de l'Ouest Cornouaille
Des enjeux de développement durable pour le territoire
Prévu pour être approuvé fin 2011, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'ouest Cornouaille entre dans sa phase de finalisation. Piloté par le Syndicat Intercommunautaire Ouest-Cornouaille Aménagement (SIOCA), il constitue un enjeu stratégique pour l'aménagement du territoire.

ÉCO-AGENTS LE DEVOIR D'EXEMPLAIRE
Économiser l'eau, l'électricité, recycler ses déchets, limiter ses déplacements, les agents de la CCPBS sont de vrais éco-agents. Une poignée d'entre eux a mené une réflexion sur les attitudes et gestes à mettre en place dans le milieu professionnel pour limiter l'impact environnemental et économique. Le fruit de ce travail s'est matérialisé par un guide remis à chaque agent. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme local de prévention des déchets signé avec Ademe.

CONTRAT PASSERELLE UN PREMIER PAS À L'ÉTRANGER

HAUT DÉBIT UN DÉBUT À LA ROUTE

Démarche participative
Le SCoT est élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. La méthode de travail retenue par le SIOCA est pragmatique, fondée sur les partenariats de proximité, la mobilisation des personnes ressources locales et l'association des habitants, directement ou par le biais des socioprofessionnels. Il a contribué en étroite collaboration avec l'État, le Conseil régional, le Conseil général et les quatre autres SCoT engagés sur le Pays de Cornouaille.

DÉLIBÉRATION PUBLIQUE
Le SIOCA organise un séminaire ouvert à tous, sur les enjeux du territoire et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADo) consacré à la fin 2010, de 9h à 18h30, salle Axel Dro de Flozevet. Cette réunion sera l'occasion pour le bureau d'études Proceat, en charge de la finalisation du SCoT, de présenter ses propositions et surtout d'engager le débat.

En savoir plus : www.sioca.fr

juin / juillet / août / septembre 2010 Communauté de communes du Pays Bigouden Sud / 5

Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'ouest Cornouaille vous concerne

Porté par le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA)* avec l'appui technique de l'Agence Ouest Cornouaille Développement, le Schéma de Cohérence Territoriale est élaboré à l'échelle de l'ouest Cornouaille.

Qu'est ce qu'un SCOT ?
Le SCOT est un document de planification stratégique qui fixe, sur un territoire cohérent, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 20 prochaines années dans une perspective de développement durable. Il sert de cadre de référence pour les politiques territoriales notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de commerces, d'environnement et, plus généralement, en terme d'organisation de l'espace.

Chiffres clés
38 communes
28 communes littorales
90 000 habitants
300 km de côtes

Une mise en cohérence des politiques publiques
Le SCOT n'a pas vocation à déterminer l'utilisation des sols à la parcelle : il fixe des règles d'ensemble qui s'imposent ensuite aux autres documents d'urbanisme, comme les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), Programmes Locaux de l'Habitat (PLH)... Il assure ainsi une cohérence de l'ensemble des politiques publiques locales.

L'ouest Cornouaille, un littoral en pointe
Le projet politique choisi pour les 20 prochaines années s'appuie notamment sur la maîtrise du littoral. Il s'agit de mieux mettre en valeur l'identité économique et culturelle du territoire au travers d'un développement ciblé et maîtrisé. Quatre axes

stratégiques de développement ont été définis : un territoire maritime, mais encore, une autre accessible pour un territoire pérenne, une aménage agricole et environnementale efficace et un développement maîtrisé et ciblé au service de la qualité du territoire.

Le DOO, la dernière étape avant l'adoption du SCOT
Les élus et acteurs de l'ouest Cornouaille travaillent aujourd'hui à l'élaboration d'un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), dernière étape avant l'adoption du projet du SCOT. Si le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) a fixé les axes stratégiques d'aménagement du territoire, c'est le DOO qui définit la façon de les mettre en œuvre. Les communes auront trois ans, après la validation du SCOT pour mettre leur document d'urbanisme en conformité.

Des groupes de travail ont été mis en place, approfondissant certains thèmes structurants pour le territoire. Après un premier séminaire public, le 26 juin 2011, une première version du DOO sera adressée aux collectivités de l'ouest Cornouaille, à l'automne, afin de recueillir leurs avis, amendements et contributions. Des ateliers de logements, mixité sociale et urbaine, performance énergétique, déplacements... sont aussi de suite qui seront débattus durant les trois prochains mois.

Un séminaire public sera organisé toute la journée du 20 décembre 2011.
Pour en savoir plus
<http://www.sioca.fr>

ACTUALITÉS COMMUNAUTAIRES



* Le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA) regroupe les communes de l'ouest Cornouaille : le Cap Sizun, le Pays de Douarnenez, le Pays Bigouden Sud et le Haut Pays Bigouden. Le comité syndical, organe délibérant, est composé de élus communautaires de l'ouest Cornouaille. Quatre élus du Pays Bigouden Sud siègent dans cette instance.



L'ESTRAN AN AOC VEO / 15

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMÉNAGEMENT (SIOCA) conduit l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT)

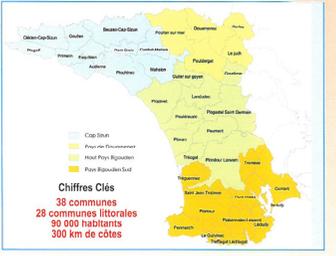
L'élaboration du schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est conduite par le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA) qui fédère les communautés de communes du Pays Bigouden Sud, du Haut Pays Bigouden, du Cap Sizun et du Pays de Douarnenez.

Dans le cadre de son travail d'élaboration et de gestion du SCOT, le SIOCA doit émettre un avis sur les documents de planification des communes (PLU, carte communale...). Il est également consulté sur les politiques d'aménagement d'échelle supérieure (ex : schéma régional des transports). Il met en place des outils qui favorisent la cohérence et le développement harmonieux du territoire (schéma cohésif, systèmes d'information géographique, gestion intégrée des zones côtières).

Le SIOCA est animé par un comité syndical composé de 22 membres, désignés par chaque communauté de communes. Son président est les LE GALL, adjoint à l'urbanisme à Douarnenez. Le bureau, composé de 8 membres, est le pilier opérationnel du projet.

Le siège du SIOCA est installé à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud.

Le SIOCA a fait appel à l'Agence Ouest Cornouaille Développement (AOCD) comme assistant à maîtrise d'ouvrage. L'Etat, par le biais du service Prospectivité de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) apporte également un appui technique important.



Qu'est ce qu'un SCOT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale est élaboré à l'échelle de l'ouest Cornouaille. Il est porté par le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA) avec l'appui technique de l'Agence Ouest Cornouaille Développement (AOCD).

Le SCOT est un document de planification stratégique qui fixe, sur un territoire cohérent, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 20 prochaines années dans une perspective de développement durable.

Il sert de cadre de référence pour les politiques territoriales notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de commerces, d'environnement et, plus généralement, en terme d'organisation de l'espace.

Une mise en cohérence des politiques publiques
Le SCOT n'a pas vocation à déterminer l'utilisation des sols à la parcelle : il fixe des règles d'ensemble qui s'imposent, ensuite, aux autres documents d'urbanisme comme les Plans Locaux d'Urbanisme, Programmes Locaux de l'Habitat. Il assure ainsi une cohérence de l'ensemble des politiques publiques.

Trois documents distincts
Le SCOT se compose de 3 documents élaborés en association avec les élus, les socio-professionnels, les collectivités partenaires...

• **Le rapport de présentation** : il décrit le contexte territorial et analyse les défis auxquels le SCOT doit répondre.
• **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** : projet politique qui détermine les stratégies de développement du territoire.
• **Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** : seuil document opposable d'un SCOT, il comprend l'ensemble des prescriptions et recommandations permettant la mise en œuvre du PADD.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : Le SIOCA, l'ouest Cornouaille, un littoral en pointe

Les élus du territoire de l'ouest Cornouaille travaillent depuis plusieurs années sur l'élaboration du SCOT ouest Cornouaille (voir précédent bulletin).

Une phase importante du SCOT a consisté à déterminer notre vision de territoire qui définit la stratégie de développement pour les 20 prochaines années. Cette stratégie est ensuite explicitée dans le « **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** » (PADD) qui est un des grands chapitres du SCOT.

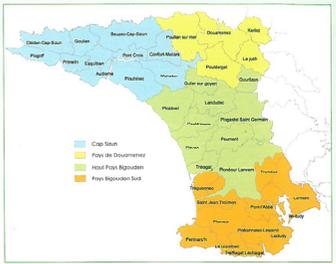
La genèse du PADD
Le diagnostic de territoire, préalable à l'élaboration du SCOT a mis en évidence certaines bouleversements des bases économiques et sociales de notre territoire. Le poids de l'économie agricole est en recul et le secteur de la pêche connaît des mutations lourdes. L'industrie, encore bien implantée et fortement dépendante du secteur primaire, doit également en permanence surmonter le handicap de la périphériorité. Le tourisme apparaît comme une voie de développement à investir.

Dans un même temps, le développement des résidences secondaires, l'installation de retraités et des ménages actifs en provenance de Quimper a modifié le marché du logement. Les prix du foncier et de l'immobilier se sont notablement accrus, creusant les écarts entre des autochtones plutôt modestes, unilatéralement d'origine vers les communes littorales et de nouveaux arrivants, de catégories sociales souvent supérieures, qui ont les moyens d'accéder au bord de mer.

Ainsi, le territoire doit faire face à un gros risque de ségrégation sociale mais aussi à une pression résidentielle qui se traduit par un risque de banalisation des paysages et par une consommation foncière qui fragilise encore plus le secteur agricole.

Notre territoire doit maintenir cette attractivité mais en limitant au mieux ses effets pervers. Il doit également protéger l'atout considérable que représente la qualité de son environnement et s'appuyer sur son caractère maritime.

Le choix d'un scénario de développement
Après avoir échangé autour de trois scénarios possibles de développement, les acteurs du territoire ont décidé de mettre en œuvre un scénario basé sur un développement plus



Cette illustration des grands principes de gestion de l'environnement

produit basé sur les activités liées directement ou indirectement à la mer. Il s'agit d'accentuer la « maritimité » de notre territoire.

Le projet stratégique envisage un développement économique plus diversifié mais qui s'appuie sur les bases économiques traditionnelles auxquelles ont apportés des conditions de développement favorables en soutenant notamment :
- les démarches de valorisation des produits, (labels, mise en valeur du terroir...)
- la préservation et de valorisation de l'environnement vecteur d'un positionnement touristique durable ;
- une attractivité résidentielle qui suppose un cadre de vie de qualité et une politique sociale dynamique.

La traduction réglementaire : le DOO
Ce scénario affiche des objectifs ambitieux pour les prochaines années.

Aujourd'hui, les élus du territoire travaillent à la traduction de ces objectifs en prescriptions et recommandations que l'ensemble des communes doivent intégrer dans leur document d'urbanisme. Ces prescriptions concernent



Captures d'écran des sites Internet de collectivités du territoire présentant le SCoT : Douarnenez Communauté, Pays Bigouden Sud et la commune de Loctudy.

The screenshot displays the website for Pays Bigouden Sud, a community of municipalities. The header includes the logo and a list of member municipalities: Combrit, Le Gullivnac, Ile-Tudy, Loctudy, Penmarc'h, Plobannalec-leszont, Plomeur, Pont-l'Abbé, Saint-Jean-Troïmon, Trefflagat, Tréguennec, and Tréméoc. Social media icons for Facebook, Google+, Twitter, and RSS are also present.

The main navigation menu includes: Accueil, CCPBS, PROJETS, ACTUALITÉ, SERVICES, and TOURISME. The current page is titled "Accueil > Projets > SCOT de l'Ouest Cornouaille".

DANS CETTE RUBRIQUE

- ACCUEIL
- CCPBS
- PROJETS
 - Contrat de territoire
 - Projet de territoire
 - **SCOT de l'Ouest Cornouaille**
 - Stade d'athlétisme
 - Nouveau siège communautaire
 - Rôle d'échanges multimodal
- ACTUALITÉ
- SERVICES
- TOURISME

NEWSLETTER

Courriel:

SCOT de l'Ouest Cornouaille

Le SCOT de l'Ouest Cornouaille coordonne les politiques d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements commerciaux pour les 20 à 25 années à venir. La CCPBS, membre du SIOCA (Syndicat intercommunal de l'Ouest Cornouaille), participe à son élaboration.

Le SCOT est un outil de programmation. Il sert de référence dans l'élaboration des documents d'urbanisme tels que les Plans locaux d'urbanisme (PLU), Plans d'occupation des sols (POS) et Programmes locaux de l'habitat (PLH).

Les élus l'élaborent de façon ambitieuse. Ils l'envisagent comme un document d'organisation et de développement harmonieux du territoire.

Le SCOT fédère les communautés de communes du Pays de Douarnenez, du Cap Sizun, du Haut Pays Bigouden et du Pays Bigouden Sud.

Le SCOT est un document de programmation à 20/25 ans. Il est composé de 3 documents :

Informations complémentaires

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement
17, rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035 - 29122 Pont-l'Abbé
Tel. 02 98 87 14 42
Fax. 02 98 82 37 93
www.siooa.fr
siooa@ouest-cornouaille.com

ACCÈS RAPIDE

- PROJETS AQUASUD
- DECHETS
- E-SERVICES
- SENIORS

offres d'emploi

DERNIERS ARTICLES

- Inauguration du stade bigouden : MERCI à tous !
- Reclutement à la CCPBS
- Grosse réussite pour La Torche



[Rechercher](#) [OK](#) [Nous Contacter](#)

ACCUEIL » LA COLLECTIVITE » Territoire » SCOT

LA COLLECTIVITE

- ENVIRONNEMENT
- PETITE ENFANCE
- HABITAT
- TOURISME ET TRANSPORT
- ENTREPRENDRE
- VOIRIE ET TRAVAUX
- AGENDA 21

Schéma de Cohésion Territoriale

Le Schéma de Cohérence territoriale est élaboré par le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement. Il a l'appui de l'Agence Ouest Cornouaille Développement pour mettre en place ce document de planification sur le territoire ouest Cornouaille.

Le territoire concerné par le SCOT comprend 4 intercommunalités : Pays Bigouden Sud, Haut Pays Bigouden, Cap Sizun et Douarnenez Communauté. Soit 38 communes au totale.

Le SCOT vise à coordonner les politiques menées en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, d'implantations commerciales et de déplacements sur le territoire dans l'optique de mieux maîtriser le développement.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, suivre l'élaboration du SCoT ouest Cornouaille ou encore réagir sur le SCoT, rendez vous sur www.sio.ca.fr.

« Novembre 2013 »

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

RACCOURCIS

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [Contact](#)
- [Plan site](#)
- [Accès](#)
- [Newsletter](#)
- [Web TV](#)

LIENS PARTENAIRES

- [Mairie de Douarnenez](#)

II. La concertation avec le plus grand nombre

L'élaboration technique du SCoT s'est appuyée sur les échanges constants établis entre les techniciens du SIOCA et de l'A OCD, installés, pour plus de facilité, dans les mêmes locaux. Elle s'est également largement enrichie des contributions des organismes extérieurs, dont l'association s'imposait juridiquement ou pas, mais qui, pour certains, ont été largement consultés : DDTM, CCIQC, SAGE, ...

A. Les partenaires

Des ateliers de travail, à la fois thématiques et territoriaux, ont été organisés à chaque étape de l'élaboration du projet de SCoT avec l'ensemble des partenaires du SCoT.

Les techniciens du SCoT, les élus concernés et tous les partenaires ont largement participé à la réflexion de chaque phase du SCoT, notamment lors des réunions organisées de mai 2005 à octobre 2013.

Pour la phase d'élaboration du diagnostic, conformément à la volonté des élus, le travail de concertation autour du diagnostic et de la définition des enjeux a été mené, en interne, par l'A OCD et le SIOCA. Il s'est traduit par des ateliers préparatoires et les séminaires des « Rencontres de l'ouest Cornouaille » mais aussi par une série d'ateliers largement consacrés aux

questions d'habitat. Ces derniers, résolument tournés vers l'échange d'expériences se sont tenus :

- le 10 décembre 2007, sur la maîtrise foncière avec les interventions suivantes :
 - l'ouverture à l'urbanisation et la maîtrise de la spéculation foncière : les expériences de Pont l'Abbé présentées par Pierre Le Doaré, adjoint à l'urbanisme, géomètre ;
 - réinvestir le foncier en centre-ville : les expériences de Pont l'Abbé présentées par Pierre Le Doaré ;
 - la politique foncière comme levier du développement : l'exemple de Poullan sur Mer présenté par Jean Le Gall, maire ;
- le 14 janvier 2008 sur la qualité de l'habitat avec les interventions suivantes :
 - «Faire de la qualité environnementale un outil efficace de maîtrise des charges des ménages», présentation de Jean-Luc Peuziat, Directeur de Douarnenez Habitat ;
 - «De l'Approche Environnementale de l'Urbanisme à l'éco-quartier : une conception renouvelée du lotissement», présentation de Jean Pierre Briant, maire de Plogastel-Saint-Germain ;
 - «L'une des missions du service habitat de la Communauté de communes du Pays de Douarnenez : animer et optimiser les dispositifs contractuels d'amélioration de l'habitat». L'exemple du Programme d'Intérêt Général de la CCDZ par Olivia Le Bras, chargée de mission.

Aussi, la démarche de GIZC, animée par le SIOCA de 2005 à 2008, a largement investi les questions de développement en secteur littoral. Elle a permis de préparer les travaux menés dans le cadre de l'élaboration du SCoT sur plusieurs sujets faisant office de « travaux pratiques » et d'expérimentation.

Il s'agit notamment des sujets suivants :

- l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), d'un projet d'éco-quartier et diagnostic agricole « approfondi » d'une commune : le cas de la commune de Plozévet ;
- les clauses anti-spéculatives dans les documents d'urbanisme : le cas de Plobannalec Lesconil ;
- les déplacements doux : l'expérimentation de la véloroute ;
- l'éco-quartier de Plogastel-Saint-Germain et l'approche environnementale de l'urbanisme ;
- les espaces naturels délaissés : le Ster Kerdour ;
- l'accueil des visiteurs sur un site sensible du littoral : le cas de Tronoën ;
- l'ensablement et l'envasement des estuaires : l'expérimentation du Ster de Lesconil.

L'ensemble de ces travaux a fait l'objet de nombreux échanges en réunion de travail ou en commission thématique (environnement/aménagement, habitat/foncier et activités économiques). Les rapports issus de chaque projet pilote ont fait l'objet de notes de synthèse constituant une « boîte à outils » disponible sur le site Internet du SIOCA.

Des séminaires ouverts aux élus et techniciens des collectivités et institutionnels concernés ont également été organisés dans le cadre de la GIZC :

le 20 octobre 2007 (une journée) : habitat/foncier (repérer les espaces fonciers mobilisables dans une commune, réaliser un PADD dans un PLU, deux exemples de maîtrise de la spéculation foncière, l'habitat durable) ;

le 26 janvier 2007 (une demi-journée) : la loi Littoral et son contentieux ;

le 20 avril 2007 (une demi-journée) : les outils à dispo-

sition des collectivités pour développer un habitat accessible aux ménages à revenu moyen.

le 30 juin 2007 : présentation de la « boîte à outils GIZC » (séminaire de clôture).

Pour la phase d'élaboration du PADD, douze réunions techniques et politiques ont ponctué l'élaboration du PADD. Les élus du SIOCA et quelques partenaires se sont mobilisés lors des groupes de travail. Les élus ont ainsi travaillé sur les enjeux et les orientations qu'ils envisageaient pour le territoire. Ces choix ont été présentés lors de 3 réunions publiques ouvertes à tous (PPA, PPC, habitants,...).

- Groupe de travail Habitat/Foncier : le 24 novembre et le 15 décembre 2008 ;
- Groupe de travail Environnement : le 12 et 26 mai 2009 ;
- Groupe de travail Mobilité/Accessibilité : 20 janvier et 2 février 2009 ;
- Groupe de travail Développement Economique : 30 mars et 6 avril 2009.

Deux réunions de travail spécifiques à la pêche et à l'agriculture ont eu lieu respectivement le 8 octobre 2009 et le 2 février 2010.

Enfin, deux réunions de finalisation du PADD, avant présentation des orientations aux partenaires, ont été organisées les 24 août et 18 octobre 2010.

L'élaboration du DOO s'est également appuyée sur une série de réunions de travail, thématiques et territoriales, associant techniciens et élus, entre mars 2011 et octobre 2013.

Une première réunion d'information « du PADD au DOO » s'est tenue le 1er mars 2011. Cette réunion a permis de présenter

le cadre réglementaire du DOO, les impacts du Grenelle 2 et la loi Ollier, la mise en œuvre à l'échelle du SCoT de la loi Littoral et une proposition de projet de plan du DOO.

24 réunions de travail ont eu lieu lors de la phase d'élaboration du DOO :

- le 6 avril 2011 avec les partenaires : 4 ateliers thématiques et 4 ateliers territoriaux ;
- le 8 juin 2011 : un atelier « habitat/foncier » ;
- le 14 juin 2011 avec les partenaires, un atelier « Pôles : urbanisme commercial et objectifs de logements », un atelier Environnement : « Trame verte et bleue », « eau » et « risque » ;
- le 27 septembre 2011 : relecture du DOO ;
- le 7 octobre 2011 : DOO et un atelier Urbanisme commercial ;
- le 22 novembre 2011 : DOO avec le bureau d'études PROSCoT ;
- le 20 décembre 2011 : atelier urbanisme commercial ;
- le 7 février 2012 : réunions d'échanges avec les PPA et les PPC ;
- le 30 octobre 2012 : urbanisme commercial, parcs d'activité, loi littoral.

Des réunions spécifiques à la loi Littoral :

- le 22 mars 2011 : présentation de la loi Littoral et de sa prise en compte dans le SCoT ;
- le 10 mai 2011 : des réunions de travail par EPCI (2 h chacune) ;
- le 10 décembre 2012 : une réunion sur l'application de la loi Littoral dans les SCOT côtiers et en ouest Cornouaille, suivi d'une rencontre avec le Secrétaire général de la Préfecture et

ses services, le 7 janvier 2013.

Des réunions spécifiques à l'urbanisme commercial :

- le 14 février 2013 : travail sur les ZACOM ;
- le 14 juin 2013 : intervention de David Lestoux de « Cibles et stratégies » sur l'urbanisme commercial ;
- le 19 août 2013 : réunion de travail sur les centralités et les ZACOM.

B. Les élus locaux

Le projet de SCOT a été élaboré, présenté et discuté à de nombreuses reprises à l'occasion de réunions de travail avec les élus du Bureau, du Comité syndical, de séminaires et de rencontres territoriales avec les élus communaux et intercommunaux.

1. Les réunions en conseils communautaires

Le projet de SCoT a été présenté et discuté à de nombreuses reprises lors de conseils communautaires, voire de conseils municipaux pour les communes qui en ont fait la demande. A l'initiative du SIOCA ou de collectivités, plusieurs réunions ont eu lieu en communautés de communes (conseil communautaire, commission, ...) afin de présenter l'état d'avancement du SCoT et d'échanger sur des thèmes particuliers :

Pays de Douarnenez

- le 25 janvier 2011 : présentation du volet habitat/Foncier du DOO ;
- le 14 novembre 2011 : présentation des principales orientations du DOO.

Cap Sizun

- le 13 mai 2011 : présentation du volet habitat/Foncier du DOO ;

- le 3 mars 2011 : présentation de l'état d'avancement de la procédure du SCoT ;
- le 3 novembre 2011 : présentation des principales orientations du DOO ;
- le 19 janvier 2012 : présentation du DOO ;
- le 5 octobre 2012 : présentation du DOO (échanges sur la loi Littoral, le commerce et le foncier des zones d'activités) ;
- le 5 novembre 2013 : présentation du DOO avant arrêt.

Haut Pays Bigouden

- le 17 mai 2011 : présentation du volet habitat/Foncier du DOO ;
- le 18 octobre 2011 : présentation des principales orientations du DOO ;

Des présentations ont également été organisées en commission prospective de la Communauté de communes sur le volet habitat :

- le 26 janvier 2011 : volet habitat du SCoT ;
- le 8 mars 2010 : état d'avancement du DOO.

Pays Bigouden Sud

- le 20 mai 2011 : présentation du volet habitat/Foncier du DOO ;
- le 15 juin 2011 : loi Littoral
- le 26 octobre 2011 : présentation des principales orientations du DOO
- le 26 mars 2013 : présentation des orientations du DOO.

Des présentations ont également été organisées en commission « Aménagement de l'espace » de la Communauté de communes :

- le 17 mars 2011 : PADD et urbanisme commercial ;
- le 15 avril 2011 : loi Littoral ;

- le 21 décembre 2011 : urbanisme commercial.

2. Des consultations

Dans le cadre de la concertation, le SIOCA a souhaité procéder à la diffusion de documents préparatoires et a proposé des échanges au niveau communal.

Certaines communes ont répondu favorablement à cette proposition et souhaité que le SCoT soit présenté aux conseillers municipaux de la commune :

- Confort-Meilars : le 20 juin 2011 ;
- Cléden-Cap-Sizun et Primelin : le 23 juin 2011 ;
- Penmarc'h : 4 octobre 2011.
- Beuzec-Cap-Sizun : le 27 février 2012.

C. Les Personnes Publiques Associées et les organismes à associer

Les PPA définies par l'Article L. 121-4 du Code de l'urbanisme : l'État, la Région, le Département, les autorités compétentes en matière d'organisation des transports urbains (AOT Douarnenez), la Chambre des Commerces et d'Industries (Quimper Cornouaille), la Chambre des Métiers, la Chambre d'Agriculture, la Section Régionale de la conchyliculture de Bretagne Sud ont été associés à la procédure.

Plusieurs réunions de présentation ont été organisées à l'attention de ces organismes notamment après la finalisation de chaque grande phase. Les observations et/ou avis de ces derniers concernant les documents ont été sollicités dans les courriers d'invitation pour chacune des réunions de présentation. Les études ont été mises en ligne à leur intention sur l'espace réservé avant chaque réunion.

Au total, ce sont 3 réunions qui ont été réservées au PPA.

- le 7 février 2010 : présentation du PADD ;

- le 11 avril 2013 : présentation du DOO avant arrêt ;
- le 6 mai 2013 : présentation du DOO et des modifications prises en compte.

Les PPA et PPC ont également été conviées à certaines réunions de travail et à tous les séminaires, comme celui du 7 février 2012. Ce séminaire a été organisé sur toute la journée. La matinée était consacrée à l'environnement, le début d'après-midi à la structuration du territoire, le transport et l'habitat, pour finir la journée sur l'économie et le commerce. Plus de 110 personnes ont participé à cette journée.

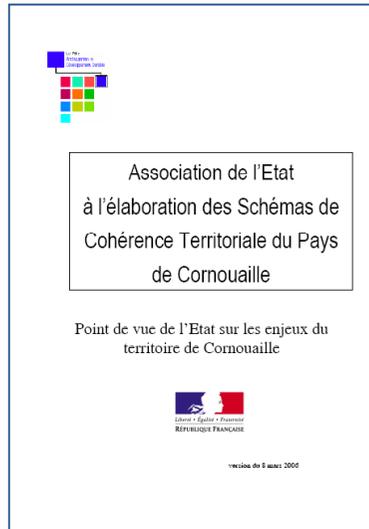
Des réunions spécifiques, avec certains partenaires, ont été organisées :

- le 13 décembre 2011 et 7 février 2012 avec la chambre d'agriculture ;
- le 30 avril 2013 avec la DDTM et la CCI Quimper Cornouaille.

Le DOO a également été présenté en Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Ouesco, le 27 mars 2013.

Rencontres et contribution des Services de l'Etat et du Préfet L'Etat a transmis au SIOCA le porter à connaissance des différents éléments de cadrage à prendre en compte lors de la phase d'élaboration du SCoT en juillet 2004. L'Etat a actualisé son porter à connaissance en mars 2009.

En mars 2006, l'Etat a transmis au SIOCA un point de vue de l'Etat sur les enjeux du territoire de Cornouaille.



Une note des enjeux prioritaires de l'Etat pour le SCoT ouest Cornouaille a, de nouveau, été transmise au SIOCA en janvier 2011.

Ces deux documents sont disponibles en téléchargement sur le site internet du SIOCA.

L'équipe en charge du SCOT a rencontré les techniciens de la DDTM à plusieurs reprises : 2 septembre 2008, 24 juin 2010 sur le PADD, 14 avril 2011, 9 décembre 2011, le 16 janvier 2012 sur la première trame du DOO puis le 28 février 2012. Une réunion, avant arrêt du projet, a eu lieu le 30 octobre 2013.

La DREAL Bretagne, autorité environnementale, est également venue présenter sa contribution sur les éléments de cadrage environnementale sur le territoire du SCoT de l'ouest Cornouaille le 31 janvier 2012.

Enfin, à la demande de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA), le projet de SCoT a été analysé lors de la réunion du 13 février 2012.

D. Les autres partenaires

1. Les associations locales et autres organismes consultés

Plusieurs associations ou organismes ont demandé à être associés aux études.

6 associations ou organismes ont fait part de leur intérêt pour le suivi du SCoT et demandé à être associés à l'élaboration de ce dernier :

- Défense de l'Environnement Bigouden (DEB) ;
- Groupe « les mousquetaires » ;
- Association pour la Sauvegarde de l'Environnement et du littoral d'Esquibien (ASELE) ;
- Association Gardons l'Air de la Montagne d'Audierne

(GAMA) ;

- Association pour le Développement Maîtrisé des Espaces Littoraux de Plouhinec (DEMEL) ;
- Association de Défense du Cadre de Vie des Résidents de Pratouarc'h, Kerbéréguen, Ty Coat et les Primevères de Locudy.

Ces acteurs ont largement participé aux moments d'échanges organisés.

2. L'InterSCoT

Dans le cadre de l'InterSCoT, piloté par l'Agence d'Urbanisme de Quimper Cornouaille Développement, de nombreux échanges ont lieu régulièrement entre les différents SCoT de Cornouaille : SCoT du pays de Quimperlé, SCoT de Concarneau Cornouaille, SCoT de l'Odet et SCoT de Châteaulin-Porzay.

Ces échanges ont pris la forme de rencontres entre les élus et techniciens.

Plusieurs réunions de travail (comité de pilotage) ont eu lieu également sur le Document d'Aménagement Commercial de Cornouaille : 24 novembre 2009, 8 décembre 2009 et 7 mars 2010.

Huit réunions de travail ont également eu lieu spécifiquement sur notre territoire : le 22 mars 2010, le 13 avril 2010, le 26 avril 2010, le 2 juin 2010, le 16 septembre 2010, le 3 novembre 2010, le 17 décembre 2010 et le 17 mars 2011.

E. Les habitants

Le SIOCA a essayé d'associer tout au long de la procédure la population, notamment par le biais des douze réunions publiques mais également par l'exposition itinérante, la presse

locale et le site Internet du SIOCA.

III. L'évaluation de la concertation

Les moyens de concertation, mis en place par le SIOCA lors de la phase d'élaboration du SCoT de l'ouest Cornouaille, ont permis de respecter, dans leur intégralité, les modalités de concertation délibérés par le SIOCA.

Cependant, d'autres outils qui n'avaient pas été prévus ont été développés, toujours dans un souci d'associer le plus grand nombre d'acteurs à la démarche.

Le Syndicat mixte du SCoT de l'ouest Cornouaille a employé de nombreux moyens pour associer, informer et consulter le plus largement possible les partenaires, élus, acteurs, habitants du territoire.

Ainsi, outre les réunions du Bureau et du Comité Syndical, c'est plus d'une centaine de rencontres et réunions spécifiques avec les Personnes Publiques Associées (PPA) et Consultées (PPC), les services de l'Etat, les élus et techniciens du territoire, les associations, les citoyens, (...) qui ont été organisées, depuis octobre 2008, autour de l'élaboration du SCoT. Nombre d'entre eux ont émis des observations sur le SCoT. Ces dernières ont été traitées par le SIOCA.

Des relais d'information inégalement investis

Malgré le nombre et la diversité des propositions de concertation, réparties dans le temps et géographiquement, certaines limites sont à déplorer.

Le téléphone et les outils numériques (forum, contact sur le site Internet) ont été peu utilisés. L'adresse mail du SIOCA, mentionnée sur le site internet, a été toutefois utilisée plusieurs fois pour demander des informations ou adresser des observations sur les documents produits et les débats liés au volet commercial.

Des habitants difficiles à toucher

Certaines catégories ont été plus difficiles à toucher que d'autres. Si les élus et les associations se sont largement investis, les habitants et les représentants du secteur économique se sont moins sentis concernés.

Pour résoudre ce problème, largement partagé par les autres SCoT, le SIOCA a consenti de nombreux efforts pour expliquer et convaincre de l'importance de la parole des citoyens dans cette démarche partagée. Il a multiplié les moyens d'information avant chaque réunion publique : publicités dans les médias, affichages par les communes, bulletins d'information, bulletins communaux, notes remise en réunion, site Internet. Malgré ces efforts, la part des citoyens isolés dans les réunions publiques n'a pas évolué, l'échelle communale restant résolument la première reconnue par les habitants.

Un effort de pédagogie imposé par de nouvelles échelles d'approche

Concernant la mobilisation des élus, elle a globalement été satisfaisante mais plusieurs difficultés ont dû être surmontées

dans cette nouvelle approche imposée par le SCoT.

L'échelle géographique

La démarche a certainement bénéficié de l'habitude prise par certains acteurs de réfléchir à l'échelle ouest Cornouaille, notamment dans le cadre des actions proposées par l'A OCD sur ce même périmètre.

Cependant, certains élus peu habitués aux échelles supra-communales, ont dû se familiariser avec une échelle territoriale transcendant les limites administratives habituelles de leur intervention.

Malgré l'existence d'une échelle ouest Cornouaille, globalement « installée » sur certains sujets, il a été difficile de concilier les approches de représentants de territoires aux enjeux divers. Le travail permanent d'information et d'explication a permis de surmonter l'essentiel des difficultés apportées par cette réalité de terrain.

L'échelle temporelle

L'exercice de prospective sur 20 ans a installé une approche nouvelle pour chacun et entraîné de nombreuses interrogations sur les modalités d'application, à court terme, des outils proposés pour atteindre les objectifs fixés dans le PADD. La question de la consommation foncière, des densités en matière d'habitat, de la structuration du territoire ont suscité notamment de nombreuses inquiétudes.

L'inversion de tendances voulue unanimement par les élus du SIOCA en termes de consommation foncière, impliquant une approche totalement renouvelée des opérations d'urbanisme, gérées à l'échelle communale, a donné à beaucoup une impression de « révolution copernicienne ». Ce sentiment, s'est largement atténué tout au long de l'élaboration du DOO, au fil

des explications mais aussi des analyses de l'évolution spontanée du marché, orientée nettement vers une diminution des tailles de parcelles.

La teneur des débats, le rôle de la concertation
Les questions de stratégie de développement, d'aménagement et d'urbanisme sont extrêmement sensibles et suscitent des réactions fortes de chacun des acteurs : élus mais aussi associations très investies sur le devenir de certains espaces.

Les évolutions aux différentes étapes

La question du diagnostic et des enjeux, déjà largement abordée lors des «Rencontres de l'ouest Cornouaille », et réactualisée de façon régulière, a appelé peu de débat.

En revanche, le PADD et le DOO ont suscité de très nombreux échanges : les opinions exprimées ont souvent été assez tranchées.

En début de parcours, elles ont pu remettre en cause des options de départ en termes d'objectifs démographiques, de production de logements ou de stratégie de développement. Au fil du temps, leur expression s'est largement apaisée.

Les évolutions successives du DOO ont également parfois posé problèmes : les versions successives n'ayant pas été toujours intégrées par les différents acteurs, moins directement impliqués.

Enfin, les applications communales, schématiquement présentées dans les cartes (on pensera à la trame verte et bleue, aux espaces proches du rivage), ont du faire l'objet également d'explications récurrentes.

Les sujets les plus abordés dans la concertation

Les sujets ayant entraîné le plus de débat concernent large-

ment la loi Littoral qui a très souvent accaparé les débats et cela tout au long de la démarche. Le SCoT s'est révélé très attendu sur cette question, considéré par les uns comme un moyen de sécuriser les documents d'urbanisme mais, par d'autres, comme une contrainte supplémentaire, totalement incapable de résoudre la question du développement des territoires concernés.

Ce point extrêmement sensible a fait, à lui seul, l'objet de nombreux travaux entre techniciens (SIOCA, AOCD, DDTM, InterSCoT, Préfecture, communes) et élus.

La question de la stratégie commerciale, travaillée essentiellement en phase d'élaboration du DOO, a également suscité de nombreux débats et travaux à l'échelle communale. Ce volet, qui a fortement évolué pour tenir compte des différents enjeux du territoire et des nouvelles législations, a abouti à une proposition largement partagée.

Tout au long des débats, le SIOCA a, dans la mesure du possible, pris en compte les souhaits, remarques, observations et contributions de l'ensemble des acteurs qui se sont exprimés. Le travail d'élaboration aura, sans aucun doute, renforcé la pratique d'une réflexion partagée, amélioré la connaissance réciproque des territoires (Pays bigouden, Cap Sizun, Pays de Douarnenez mais aussi à l'échelle de la Cornouaille dans le cadre de l'InterSCoT) et des différents outils règlementaires qui s'y imposent.

La concertation aura certainement favorisé l'appropriation des diverses logiques d'acteurs et imposé la nécessité d'approches de territoire pour dégager des stratégies spécifiques véritablement adaptées aux enjeux.

Ainsi, en matière de concertation, l'année de l'approbation du

SCoT se déroulera dans la continuité des années précédentes avec cependant une attention particulière à la bonne compréhension locale du document et de ses objectifs, afin qu'il devienne un réel outil partagé de mise en cohérence des enjeux et politiques. Ce travail a, par ailleurs, commencé, à l'occasion notamment de l'association du SIOCA, en tant que PPA, aux travaux portant sur les documents d'urbanisme locaux dans les communes.

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMÉNAGEMENT

17, RUE RAYMONDE FOLGOAS GUILLOU | BP 82 035 | 29122 Pont-l'Abbé cedex
Tél. 02 98 82 78 34 | justine.fontaine@sioca.fr

www.sioca.fr

